

**VILLE DE MÉTIS-SUR-MER  
PROVINCE DE QUÉBEC**

**SESSION ORDINAIRE  
POUR L'ARRONDISSEMENT DE MACNIDER  
TENUE LE 5 FÉVRIER 2018**

Procès-verbal de la séance régulière pour l'arrondissement de MacNider de la Ville de Métis-sur-Mer tenue le lundi 5 février 2018 à la salle du conseil à 18 h 30.

Étaient présents Mme la présidente June Smith, Madame la Conseillère Rita D. Turriff et M. le Conseiller René Lepage, ainsi que Stéphane Marcheterre, Directeur général et secrétaire-trésorier.

**RÉSOLUTION # 18-02-07**  
**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que la séance de l'arrondissement de MacNider soit ouverte à 18 h 30.

**RÉSOLUTION # 18-02-08**  
**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant pour la séance :

1. Ouverture.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 15 janvier 2018.
4. Comptes à payer.
5. Varia ouverts :
  - 5.1. Nommer un conseiller pour siéger sur le CA de l'Association des Résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer (ARPP);
  - 5.2. Remercier l'Association des pompiers de Métis-sur-Mer pour l'achat de la boîte de fibre de verre pour le nouveau camion d'urgence;
  - 5.3. Demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste;
  - 5.4. Municipalité alliée contre la violence conjugale;
6. Période de questions.
7. Date de la prochaine séance : Lundi 12 mars 2018, 18 h 30, à la salle du conseil, 138, Principale, Métis-sur-Mer;
8. Levée de l'assemblée.

**3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

**RÉSOLUTION # 18-02-09**  
**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE  
L'ARRONDISSEMENT MACNIDER TENUE LE 15 JANVIER 2018**

Il est proposé par Mme la Conseillère Rita D. Turriff et résolu à l'unanimité que le procès-verbal de la séance ordinaire de l'arrondissement de MacNider tenue le 15 janvier 2018 soit approuvé tel que soumis.

**4. COMPTES A PAYER**

**RÉSOLUTION # 18-02-10**  
**COMPTES A PAYER**

Il est proposé par M. le Conseiller René Lepage et résolu à l'unanimité que les comptes suivants soient payés :

Postes Canada	26.20 \$
Metis Beach School	0 \$
<b>TOTAL</b>	<b>26.20 \$</b>

## **5. VARIA OUVERT**

### **5.1 Nommer un conseiller pour siéger sur le CA de l'Association des Résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer (ARPP).**

**CONSIDÉRANT QUE** Mme June Smith n'est plus conseillère de la municipalité et qu'elle était sur le conseil de l'Association des Résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer (ARPP);

**CONSIDÉRANT QU'**il serait souhaitable que la municipalité désigne à nouveau un membre du conseil municipal afin de faire partie du conseil de l'Association des Résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer (ARPP);

#### **POUR CES MOTIFS,**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de nommer, sous toute réserve d'approbation de l'ARPP, Mme la conseillère Martine Bouchard afin de siéger sur le conseil de l'Association des Résidents de la Pointe du Phare de Métis-sur-Mer (ARPP).

### **5.2 Remercier l'Association des pompiers de Métis-sur-Mer pour l'achat de la boîte de fibre de verre pour le nouveau camion d'urgence.**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de remercier l'Association des pompiers de Métis-sur-Mer pour leur collaboration financière afin d'équiper le nouveau camion d'urgence d'une boîte de fibre de verre spécialement conçue pour le service d'urgence. La contribution est de l'ordre de plus de 12 000 \$.

### **5.3 Demande d'autorisation pour la tenue d'un événement cycliste.**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin d'autoriser la tenue d'un événement cycliste. Cet événement est appelé « Au tour des jeunes Desjardins Bas-St-Laurent » et permet à plus de 200 jeunes de 3e à 5e secondaire de parcourir à vélo la route reliant Saint-Pascal à Matane. Les cyclistes passeront dans notre municipalité le mardi 22 mai 2018.

### **5.4 Municipalité alliée contre la violence conjugale.**

**ATTENDU** que la Charte des droits et libertés de la personne reconnaît que tout être humain a droit à la vie ainsi qu'à la sûreté, à l'intégrité et à la liberté de sa personne (article 1);

**ATTENDU** que c'est dans la sphère privée que ce droit est le plus menacé pour les femmes et, qu'en 2014, les services de police du Québec ont enregistré 18 746 cas d'infractions contre la personne en contexte conjugal;

**ATTENDU** que le Québec s'est doté depuis 1995 d'une politique d'intervention en matière de violence conjugale;

**ATTENDU** qu'il existe un large consensus en faveur de l'égalité entre les hommes et les femmes;

**ATTENDU** que malgré les efforts faits, la violence conjugale existe toujours et constitue un frein à l'atteinte de cette égalité;

**ATTENDU** que lors des 12 jours d'action pour l'élimination de la violence envers les femmes du 25 novembre au 6 décembre, des actions ont lieu à travers le Québec;

**ATTENDU** que comme gouvernement de proximité, il y a lieu d'appuyer les efforts du Regroupement des maisons pour femmes victimes de violence conjugale et de ses maisons membres pour sensibiliser les citoyennes et les citoyens contre la violence conjugale;

#### **POUR CES MOTIFS,**

Une résolution a été adoptée par la Ville afin de proclamer la municipalité alliée contre la violence conjugale.

## **6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de questions débute à 18h40 et se termine à 18h40.

## **7. DATE DE LA PROCHAINE SESSION**

La date de la prochaine séance est le lundi 12 mars 2018, à 18h30 à la salle du conseil.

## **8. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

### **RÉSOLUTION # 18-02-11** **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, Mme la Conseillère Rita D. Turriff propose que la séance soit levée à 18h40.

Approuvé lors de la session tenue :

---

June Smith, président

---

Stéphane Marcheterre,  
Directeur général et secrétaire-trésorier